



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Élections 2023 des membres du
Conseil national de l'enseignement supérieur et
de la recherche artistiques et culturels
(CNESERAC)**

Scrutin n° 11 : Fonctionnaires des corps de recherche

Profession de foi

Liste : FSU Culture

Candidats titulaires	Candidats suppléants
1. Clotilde BOUST – C2RMF	1bis. Claudine LOISEL - LRMH
2. Faisl BOUSTA – LRMH	2bis. Jonhattan VIDAL – DRAC Bourgogne Franche-Comté

Cher.e.s collègues,

En tant que fonctionnaires des corps de recherche du ministère de la Culture, vous êtes invité.e.s à élire des représentant.e.s pour la deuxième mandature du CNESERAC.

A travers l'accord cadre noué depuis 1992 avec le CNRS, et plus récemment à travers sa stratégie de la recherche, le ministère de la Culture entend se présenter comme un acteur à part entière du réseau de la recherche scientifique et académique française et internationale.

Fort bien, mais trop souvent les recherches qui se pratiquent à la Culture (que ce soit en archéologie, ethnologie, histoire de l'art ou dans les sciences du patrimoine) sont mal comprises et peu considérées par nos partenaires extérieurs, notamment du CNRS ou de l'enseignement supérieur. Et ne parlons même pas de la recherche en art à laquelle ils ne comprennent visiblement rien.

A cela bien des raisons, au premier rang desquelles le peu de reconnaissance des activités de recherche au sein du ministère lui-même. Les agents scientifiques de la Culture (corps de recherche, conservateurs, documentalistes ou « contractuels de recherche ») sont trop souvent entravés dans leurs recherches par une organisation beaucoup trop rigide et un encadrement souvent indifférent, voire parfois hostile.

Concernant la filière recherche proprement dite (TR, AI, IE, IR), le manque total de politique

RH la concernant s'est soldé par un véritable désastre : pour mémoire, la filière comptait 636 agents en

2003, elle n'en comptait plus que 355 en 2022, et voici que maintenant le ministère décide, sans concertation, en douce, de mettre en extinction le corps des TR. Quant aux concours, il a fallu une bataille syndicale sans relâche menée par la FSU pour que la situation se fluidifie un peu... trop peu. Tout ceci devrait être à l'ordre du jour du CNESERAC.

On sait que le « conseil de l'enseignement supérieur et de la recherche art et culture » (CNESERAC), largement calqué sur le CNESER de l'enseignement supérieur, est issu de la loi LCAP de 2016. Outre des compétences relatives aux écoles (accréditation des écoles d'art, vie étudiante...), il a un droit de regard sur tout ce qui concerne la recherche au ministère, quel que soit le lieu où elle s'effectue et quel que soit le statut des personnels scientifiques impliqués.

Il a donc, et la FSU insiste sur ce point, à connaître et à se prononcer sur les conditions concrètes de la recherche telle qu'elle se pratique au jour le jour, avec trop souvent des activités de service qui priment sur les activités de recherche, un autoritarisme hiérarchique étouffant, et des cadres statutaires insuffisants.

La première mandature du CNESERAC a été fortement perturbée par le COVID et largement focalisée sur l'actualité des écoles avec la mise en place d'un nouveau statut enseignant. Malgré cela, les représentants FSU ont systématiquement porté les mandats de revitalisation de la recherche au sein du MC, en s'investissant pleinement dans la commission recherche, en portant la demande d'une cartographie des métiers de la recherche au ministère. Au cours de la deuxième mandature, nous aurons à cœur de faire avancer ce chantier et d'exiger que cette cartographie débouche sur une allocation de moyens, humains et financiers, à la hauteur de nos missions de recherche.

À nous de faire vivre l'instance pendant les cinq ans à venir et d'en faire un lieu de débat, d'action syndicale, de défense des métiers pour faire avancer les intérêts des personnels scientifiques et faire mieux reconnaître leur engagement au sein du ministère de la Culture. À nous également d'utiliser cette tribune pour revendiquer le nécessaire développement des missions de Recherche de notre ministère, de nos établissements et de nos services.

Dans cette optique, une forte participation à ce scrutin est évidemment nécessaire pour donner à nos candidat.e.s, tous et toutes professionnel.le.s de la culture, fortement impliqué.e.s dans la recherche, la légitimité indispensable à leur mandat.

